

citoyens philippins, les résidents étrangers et les non-résidents qui exploitent une entreprise sont également assujettis à un impôt progressif sur les revenus de toutes sources réalisés aux Philippines ou à l'extérieur. En ce qui a trait à l'impôt sur les sociétés et sur le revenu, une convention relative aux doubles impositions est en vigueur entre le Canada et les Philippines.

Règlements philippins gouvernant l'exportation

En vertu du *Export Incentives Act* (Loi sur l'expansion des exportations), toutes les marchandises exportées doivent répondre aux normes de qualité fixées par le *Bureau of Standards* (Bureau des normes). L'application de cette mesure a pour but d'empêcher une surabondance de l'offre, de maintenir un niveau de qualité acceptable et de contrôler les contingents d'exportation. Certaines exportations sont interdites, par exemple, le corail; d'autres sont limitées, comme le riz et le maïs. On retient 10 % de toutes les exportations de ciment, de contre-plaqué, de bois de construction, de coprah et de noix de coco pour répondre à la demande intérieure.